

DEBAT PUBLIC – PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A12

CONTRIBUTION N° 3

**DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
EN VUE DE LA REDACTION DE CAHIERS D'ACTEUR**

Comme je l'ai souligné dans mes contributions précédentes, le dossier du maître d'ouvrage présente des insuffisances, notamment sur la RN 10 et sur les coûts des différents tracés. Le but de la présente contribution est de demander des compléments d'information au maître d'ouvrage, par l'intermédiaire de la CPDP.

1 – Le dossier insiste lourdement sur les nuisances actuelles subies par les usagers et les riverains de la RN 10 - ce qui n'est contesté par personne -, mais il est très discret sur la situation à terme le long de cette voie. Plusieurs points méritent pourtant d'être éclaircis :

- Quel est le trafic actuel sur la RN 10 à hauteur de Maurepas et quel sera le trafic résiduel en 2020 si l'autoroute est réalisée ?
- D'où proviendront les véhicules empruntant cet axe ? Quid de la desserte de Saint-Quentin-en-Yvelines et des routes départementales ?
- En quoi les conditions de vie des riverains seront-elles améliorées si le trafic reste, comme le laisse entrevoir le schéma de la page 35, très important ? Les nuisances subies par les riverains seront-elles atténuées et par quels moyens ?
- Sinon, plutôt que de dédoubler les nuisances, n'est-il pas préférable de solutionner sur place les problèmes posés par la RN 10 en saisissant l'opportunité de restructuration urbaine qu'offre un tel projet, sachant que les deux scénarios présentés sont irréalistes (des leurres) ?

2 – Les coûts de réalisation sont sous-estimés (cf. ma deuxième contribution). A toutes fins utiles, le maître d'ouvrage peut-il répondre aux questions suivantes :

- Quel est le coût de la construction d'une tranchée couverte à 2 x 3 voies (en deux versions : couverture lourde ou légère) à Montigny-le-Bretonneux entre les Prés et la RD 36 ? Cette couverture est nécessaire pour protéger la population de la plus importante commune de l'agglomération nouvelle, ce qui n'est pas prévu dans le projet.
- Quel est le surcoût, au mètre linéaire, d'une autoroute en tranchée ouverte avec plusieurs ouvrages d'art (notamment sur les RD 13 et RD 58) ?
- Les coûts de protection des populations riveraines ont-ils été pris en compte ? Pour quels types d'aménagement et où ?

- Peut-on avoir une coupe en largeur de l'autoroute, afin de chiffrer les surfaces nouvellement imperméabilisées et par suite l'impact des eaux pluviales recueillies sur les bassins versants du Rodon et du ru du Pommeret qui vont en recevoir la plus grande part ?

Avec mes remerciements, en espérant que le maître d'ouvrage pourra répondre à ces questions.